

Rapport annuel 2014

Répondre aux attentes de la génération tri



Fostplus 

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux



En savoir plus ?
Rendez-vous sur www.fostplus.be

Dans ce rapport annuel, Fost Plus se limite à fournir quelques chiffres essentiels. Pour plus de détails, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site Internet.

Rapport annuel 2014

Table des matières

- 4 | Avant-propos**
L'engagement des entreprises est aujourd'hui plus fort que jamais
- 6 | Chiffres clés 2014**
Collecte et recyclage
- 8 | Chiffres clés 2014**
Coûts et recettes
- 10 | Tri hors du domicile**
Une tendance irréversible
- 12 | Déchets sauvages**
Un phénomène qui requiert une approche approfondie
- 14 | Collecter plus et mieux**
Des solutions adaptées aux besoins des communes et des intercommunales
- 16 | Emballer plus efficacement et durablement**
L'emballage du futur et la lutte contre le gaspillage alimentaire
- 18 | Europe**
Une année bien remplie sur la scène européenne
- 20 | Chiffres financiers**
- 22 | Organes statutaires**

Avant-propos de l'administrateur délégué et du président

Cher lecteur,

En 2014, nous avons célébré notre vingtième anniversaire. Durant cette année, nous avons fait un saut dans le passé en nous souvenant de l'introduction réussie de la collecte sélective dans notre pays. Plusieurs pionniers de la première heure se sont exprimés dans nos publications et lors de nos événements. Nous avons également fait le bilan de nos vingt premières années. Notre impact positif sur l'environnement, l'économie, l'emploi et l'écocitoyenneté des consommateurs est largement décrit dans notre premier rapport de durabilité.

Mais nous en avons également profité pour resserrer les liens avec tous nos partenaires. Le succès du système belge est en effet un succès collectif. L'action « Une journée à vos côtés » permettant à nos collaborateurs de travailler pendant une journée main dans la main avec l'un de nos partenaires, en est un parfait exemple. Ce fut une expérience enrichissante pour les deux parties, qui a permis d'accroître encore plus le respect mutuel. Et qui nous a inspiré à développer ensemble des solutions aux problèmes pratiques rencontrés.

Nous avons entamé un dialogue soutenu avec le monde de l'entreprise à propos de la mission de Fost Plus, en guise de clôture d'un exercice VMS (Vision-Mission-Stratégie) étendu. Il est très clairement apparu que l'engagement des entreprises et des fédérations qui ont créé Fost Plus il y a vingt ans est plus fort que jamais. Elles sont prêtes à investir du temps, de l'énergie et des moyens dans un recyclage durable des emballages ménagers, et elles n'ont pas peur d'assumer des responsabilités qui vont au-delà de leurs strictes obligations légales. Cela témoigne non seulement d'un réel souci de l'environnement, mais aussi d'énormément de courage et de vision, en particulier dans le contexte économique actuel.

« L'engagement des entreprises est aujourd'hui plus fort que jamais. »

William Vermeir - Administrateur Délégué

Fost Plus et le monde de l'entreprise ont résolument choisi d'aller de l'avant, en partenariat et dans le respect du rôle et des responsabilités de chaque acteur. Nous comptons à cet effet sur le soutien des autorités, à tous les niveaux, tant en actes qu'en paroles. Nous espérons que leurs choix se baseront sur des analyses objectives et un travail d'étude approfondi, et pas sur des leurrés. Les discussions relatives à l'introduction de la consigne en sont un bon exemple. Les déchets sauvages sont un phénomène de société qui requiert une approche sérieuse, et pas des demi-mesures. Nous sommes convaincus qu'un véritable changement de comportement ne sera possible que si nous poursuivons nos efforts et que nous investissons dans une politique articulée autour de cinq piliers : la sensibilisation, l'infrastructure, la répression, un environnement de qualité et la participation des citoyens.



« Nous comptons sur les différentes autorités pour nous assister en actes et en paroles. »

Pierre Van Hentenrijk - Président

Au niveau européen également, nous sommes confrontés à plusieurs décisions importantes. À l'heure où nous rédigeons ces lignes, nous n'avons pas encore la moindre idée de l'orientation que prendra la Commission européenne pour ses nouvelles propositions et pour la Directive relative aux emballages. La première proposition du *Circular Economy Package* avait déjà suscité un vif émoi en 2014 – non seulement en raison des objectifs de recyclage particulièrement ambitieux, mais aussi à cause des incertitudes concernant le point de mesure du recyclage et de l'attention assez vague portée à la responsabilité des producteurs. Nous espérons que les nouvelles propositions clarifieront la situation et que l'Europe jouera définitivement la carte d'une responsabilité durable des producteurs.

Malgré ces incertitudes, Fost Plus a continué à œuvrer sans relâche en 2014. Nous nous sommes attelés à la mise en œuvre de notre nouvel agrément : nous avons investi pleinement dans le tri hors du domicile, nous avons doublés nos incitants pour la collecte des flux de plastique, autres que les bouteilles et les flacons, et nous avons lancé différents projets pilotes, groupes de travail et études qui préparent le terrain pour la collecte du futur.

Ce sont des projets que nous entreprenons en collaboration avec tous nos partenaires, et qui témoignent de notre ambition d'aller au-delà du *business as usual*. Nous espérons que fin 2018 – quand notre agrément actuel arrivera à échéance – nous pourrions nous retourner avec satisfaction sur ces projets et pourrions constater, dans la pratique, que nous avons à nouveau fait de véritables avancées.



William Vermeir
Administrateur Délégué



Pierre Van Hentenrijk
Président

Chiffres clés 2014 - Collecte et recyclage

En 2014, 86,8 % des déchets d'emballages ménagers mis sur le marché dans notre pays par les membres de Fost Plus ont été recyclés, et 89,7 % ont été valorisés. La grande majorité des matériaux sont traités en Europe.



Résultats de collecte et de recyclage

Deux tendances importantes se sont clairement poursuivies en 2014. Ainsi, la vente des journaux et magazines a continué à baisser, la part de l'emballage dans les quantités totales de papier-carton collecté a donc augmenté. Toutefois, la clé de répartition dans notre agrément part encore du principe que 25 % à peine du papier-carton collecté peuvent être considérés comme des emballages. À l'heure actuelle, Fost Plus n'inclut donc que 25 % du papier-carton collecté dans ses résultats, même si ce pourcentage est probablement supérieur dans la pratique.

Il convient en outre de signaler le phénomène des collectes parallèles du papier-carton et, dans une moindre mesure, des PMC. En collaboration avec le secteur, nous avons inventorié une partie des tonnages qui sont perdus de cette manière, entre autres via les données des entreprises de recyclage qui achètent le papier collecté. Les quantités attestées de la sorte s'élèvent à 5 725 tonnes. Vu qu'il s'agit de matériaux effectivement recyclés, nous les avons repris dans nos résultats.

Résultats de recyclage et de valorisation (tonnes)

| MATÉRIAU | Tonnage recyclé | Marché (estimé) | | Adhérents Fost Plus | |
|--|----------------------------------|-----------------|-------------------------|---------------------|------------------------------|
| | | Tonnage marché | % marché ⁽¹⁾ | Tonnage adhérents | % adhérents |
| Papier-carton | 191.161 | 218.671 | 87,4% | 193.461 | 98,8% |
| Papier-carton | 174.307 | 199.792 | 87,2% | 174.949 | 99,6% |
| Cartons à boissons | 16.854 | 18.879 | 89,3% | 18.512 | 91,0% |
| Verre | 335.118 | 324.579 | 103,2% | 305.916 | 109,5% ⁽²⁾ |
| Plastiques | 79.910 ⁽³⁾ | 225.647 | 35,4% | 208.371 | 38,3% |
| Bouteilles et flacons | 65.422 | 89.882 | 72,8% | 87.263 | 75,0% |
| Métaux | 76.204 ^{(3) (4)} | 77.799 | 97,9% | 74.372 | 102,5% ⁽²⁾ |
| Autres | 31 ⁽³⁾ | 4.568 | 0,7% | 4.102 | 0,8% |
| TOTAL RECYCLAGE | 682.424 | 851.266 | 80,2% | 786.224 | 86,8% |
| Résidu PMC (récupération d'énergie) | 22.996 | | | | 2,9% |
| TOTAL VALORISATION | 705.421 | | | | 89,7% |

(1) Le pourcentage par rapport au marché est indiqué ici à titre informatif. Le marché total des emballages ménagers est une estimation.

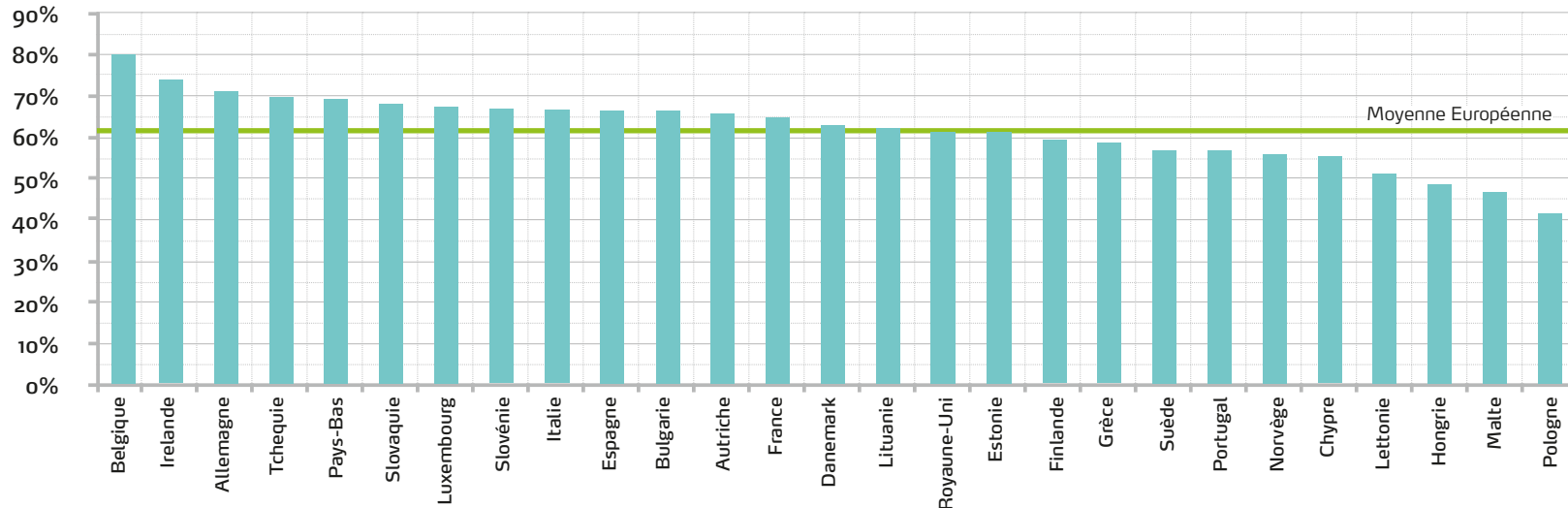
(2) Le pourcentage de recyclage est plus élevé que 100%. Ce phénomène est principalement dû au fait que tous les responsables d'emballages belges n'adhèrent pas à Fost Plus. Pour le verre, il y a également l'impact des importations parallèles estimées à 30 Kt.

(3) Y compris les matières recyclées hors scénario de base, majoritairement du polyéthylène, du polypropylène et du polystyrène (cf. Article 8 de l'agrément).

(4) Y compris les emballages métalliques issus des incinérateurs de déchets ménagers et des centres de mûrissement de leurs cendres : 30.319 T

Chef de file en Europe

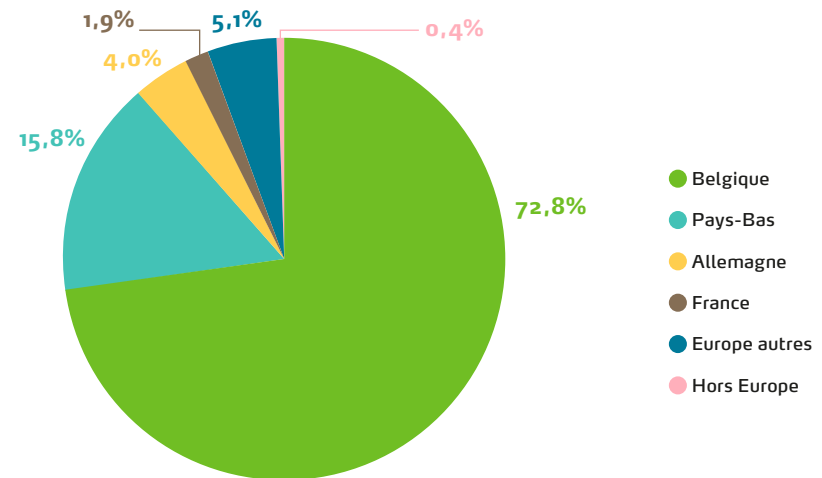
Les chiffres les plus récents d'Eurostat – pour l'année 2012 – indiquent clairement que la Belgique laisse encore le reste de l'Europe derrière elle en matière de recyclage des déchets d'emballages. Les chiffres concernent l'ensemble des emballages ménagers et industriels.



Un recyclage de proximité

Fost Plus ambitionne un recyclage de proximité des matériaux collectés. C'est la seule manière de fermer le cercle d'une manière durable et de fournir des matières premières de qualité à l'industrie européenne.

Concrètement, plus de 99 % des emballages ménagers collectés en 2014 ont été transformés en matières premières recyclées en Belgique ou ailleurs en Europe, prêtes à devenir de nouveaux produits. 73 % des emballages collectés ont été traités en Belgique, 22 % dans les pays voisins (Pays-Bas, Allemagne et France) et 5 % dans le reste de l'Europe. Seule une partie très restreinte (0,4 %) a été traitée en dehors de l'Europe. Nous pouvons ainsi limiter le transport, et par conséquent l'incidence environnementale du traitement. Cela simplifie en outre le contrôle du traitement des matériaux.



Les pays ou les emballages ménagers sont recyclés.

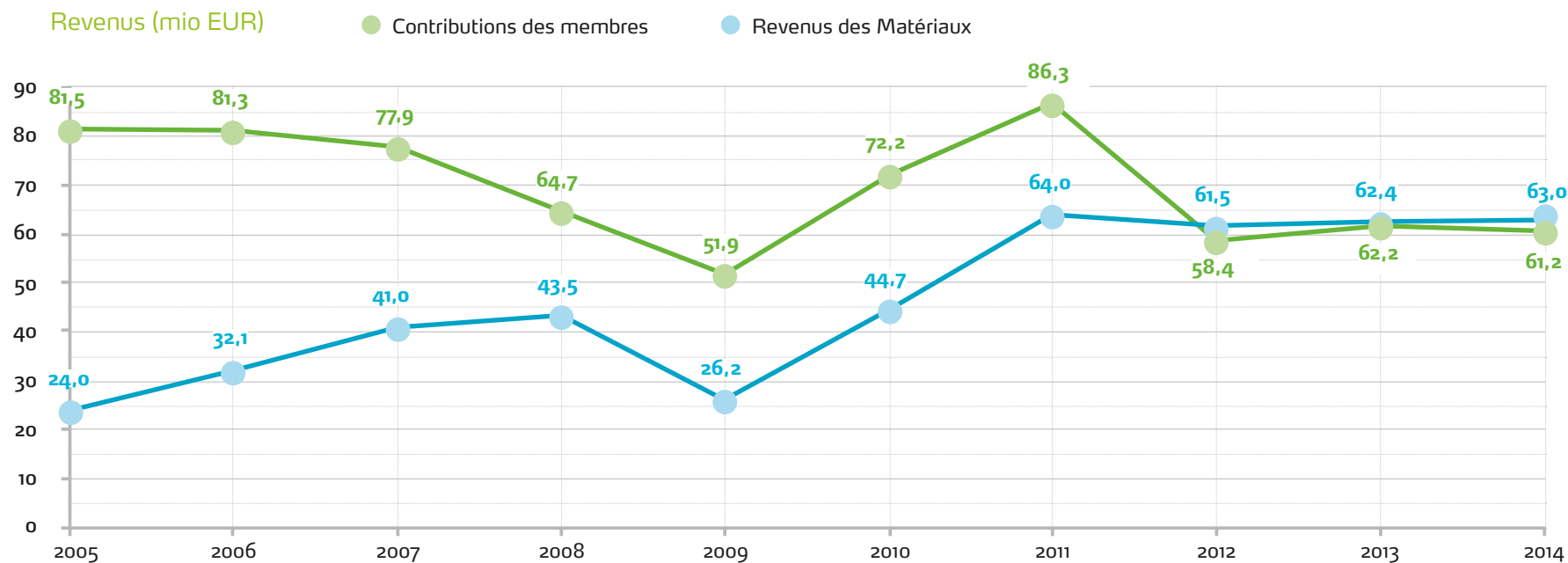
Chiffres clés 2014 - Coûts et recettes

Fost Plus applique un modèle financier transparent : les recettes issues de la vente des matériaux, combinées aux contributions des membres, doivent couvrir tous les coûts pour la collecte et le tri. Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu de la répartition et de l'évolution de ces coûts et recettes.

Évolution des recettes des matériaux et des contributions des membres

Les recettes issues de la commercialisation des matériaux collectés ont augmenté de 1 % par rapport à 2013. Les prix des matériaux sont demeurés à un niveau très élevé en 2014. La ligne relativement stable sur le graphique dissimule toutefois des fluctuations considérables des prix des matériaux individuels. Une forte pression est ainsi exercée sur les prix du plastique. La contribution des membres a légèrement diminué, en phase avec la baisse des tarifs Point Vert.

Quand nous examinons l'évolution des recettes, nous voyons que les recettes de la vente des matériaux ont augmenté de manière significative au fil des ans. Cette hausse est avant tout liée à la forte demande de matériaux recyclés, dans le monde entier. Mais la qualité élevée des matériaux que nous pouvons proposer aux entreprises de recyclage se traduit également par des prix favorables. Grâce à ces recettes élevées, les contributions des membres ont pu diminuer ces dernières années, vu que la combinaison des deux doit couvrir les coûts de la collecte et du tri des déchets d'emballages.



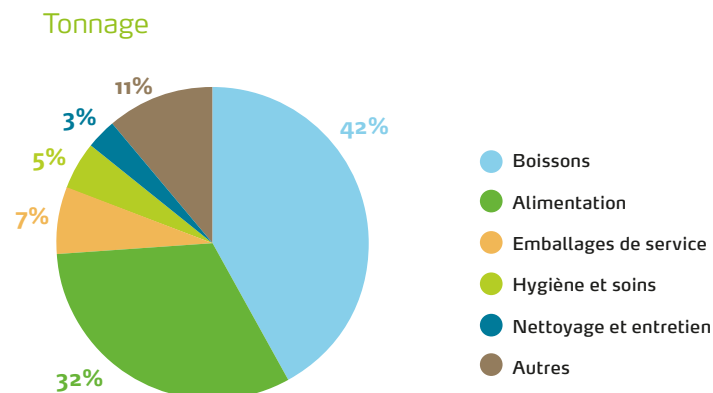
Les recettes des matériaux et les contributions des membres ont convergé ces dernières années et représentent chacune environ la moitié des recettes de Fost Plus.

Nombre de membres, tonnages et contributions

Le 31 décembre 2014, Fost Plus comptait 5,054 membres, soit une légère baisse par rapport à 2013. Les entreprises qui résilient leur affiliation le font généralement parce qu'elles mettent un terme à leurs activités ou parce qu'elles ne sont plus responsables d'emballages. Au cours de 2014, 140 nouvelles entreprises se sont affiliées à Fost Plus.

La quantité d'emballages déclarés par nos membres a augmenté de 0,7 % par rapport à 2013, pour atteindre un total de 786,2 kT. Leur contribution totale pour 2014 s'élève à 61,2 millions d'euros, soit une baisse de 1,6 % en comparaison avec 2013. Cette évolution résulte principalement d'une baisse des tarifs Point Vert en 2014.

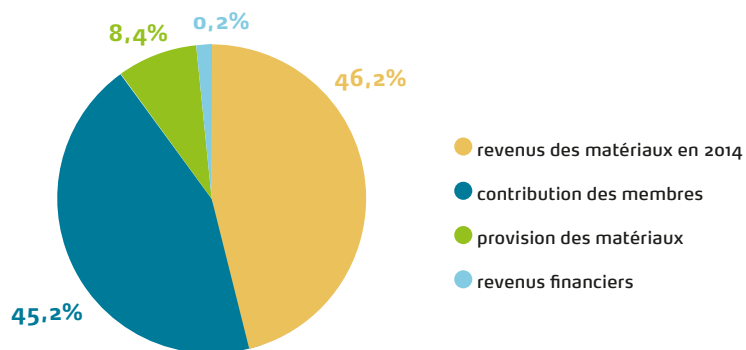
L'alimentation et les boissons représentent ensemble la grande majorité des emballages à usage unique, avec 74 % du poids total et 69 % de la contribution totale. Fost Plus constate en outre une forte concentration de la contribution auprès d'un nombre limité de membres. En 2014, 5 % des membres ont payé 87 % de la contribution totale.



L'alimentation et les boissons représentent ensemble trois quarts de la quantité totale des emballages déclarés.

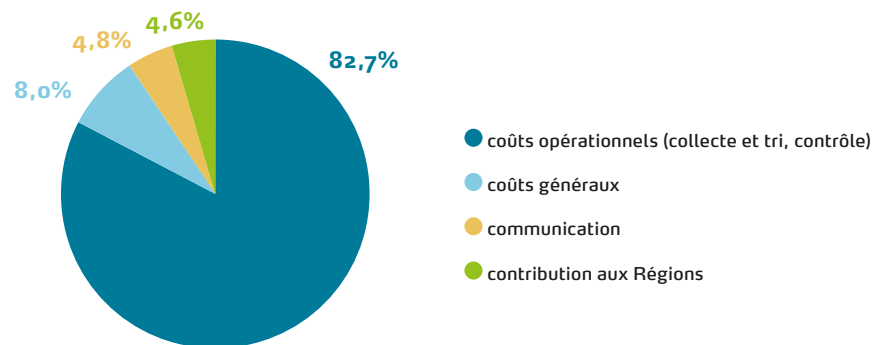
Répartition des recettes

Les contributions des membres et les recettes issues de la commercialisation des matériaux collectés, constituent la majeure partie des recettes de Fost Plus. Elles représentent chacune environ la moitié des recettes.



Répartition des coûts

Plus de 80 % de nos coûts sont liés à la collecte sélective du papier-carton, du verre et des PMC et de leur tri. Les 20 % restants se composent des frais de communication, de la contribution aux régions (0,55 EUR par habitant) et des frais de fonctionnement généraux.



Tri hors du domicile – une tendance irréversible

Ces dernières années, Fost Plus a collaboré étroitement avec les pouvoirs publics, les entreprises et les autres partenaires, en vue de promouvoir et d'organiser le tri hors du domicile. Ces efforts portent leurs fruits, car les lieux où les consommateurs ont la possibilité de trier sont de plus en plus nombreux.

Les tonnages ont fortement augmenté

En 2014, Fost Plus a de nouveau soutenu, avec succès, de nombreux projets liés au tri hors du domicile. La quantité de PMC collectés à travers le canal spécifique financé par Fost Plus a connu une hausse spectaculaire, de 2.100 tonnes en 2013 à 4.200 tonnes en 2014. Le

tri au travail représente la majeure partie de ces tonnages. L'introduction de l'obligation de tri pour les entreprises flamandes (juillet 2013) et bruxelloises (début 2014) y est certainement pour beaucoup. Mais cela indique surtout que les entreprises – et leurs employés – ont un traitement de plus en plus approprié des déchets sur le lieu de travail. Fost Plus prévoit une hausse continue de ces chiffres dans les prochaines années. Après la Flandre et Bruxelles, la Wallonie introduira également une obligation de tri du PMC pour les entreprises à partir du 1^{er} janvier 2016. Fost Plus s'est aussi concentrée sur le tourisme et les loisirs, avec des actions et des projets dans les domaines récréatifs, les lieux de campements, les centres commerciaux et les clubs de sport. Ainsi, les centres sportifs de l'ADEPS à Bruxelles et en Wallonie sont systématiquement équipés de l'infrastructure nécessaire pour la collecte sélective, tout comme c'est le cas pour le BLOSO en Flandre. Les initiatives sur la côte belge furent aussi un grand succès puisqu'elles ont permis de collecter et de recycler plus de 15 tonnes de PMC sur les plages de Bredene, du Coq, de Middelkerke et de Nieuport.



Après l'introduction de l'obligation de tri pour les entreprises flamandes et bruxelloises, le tri sur le lieu de travail a fortement augmenté.

« Répondre aux attentes de la génération tri : les consommateurs ont de plus en plus la possibilité de trier, où qu'ils se trouvent. »



Fost Plus aide les entreprises et les organisations à communiquer sur le tri de manière claire et cohérente.

Investir dans la qualité

La qualité des déchets collectés demeure un point d'attention essentiel. Une signalisation claire et cohérente – accompagnée des codes couleur, des instructions et des pictogrammes adéquats – doit permettre aux consommateurs de choisir la poubelle appropriée de manière quasiment intuitive. Les entreprises et les organisations qui veulent introduire le tri peuvent s'adresser à Fost Plus pour obtenir du matériel de communication gratuit, notamment des autocollants, des affiches et des brochures. Nous avons également développé un module d'e-learning pour le personnel d'entretien, qui constitue un maillon crucial pour garantir la qualité des matériaux collectés. Grâce à ce module, les collaborateurs apprennent les bases du tri correct en 20 minutes à peine.

Les bonnes habitudes se prennent dès le plus jeune âge

Depuis 2004, Fost Plus, en collaboration avec GoodPlanet, organise des ateliers éducatifs pour sensibiliser les enfants et les jeunes à la question du tri et du recyclage. Il existe aujourd'hui un atelier adapté à chaque tranche d'âge – 3-8 ans (classe maternelle), 8-12 ans (classe primaire) et 14-18 ans (classe secondaire). Grâce à cette présence dans les écoles, ce sont des dizaines de milliers d'enfants qui sont sensibilisés chaque année. Le dixième anniversaire de l'animation MIR (Module d'Initiation au Recyclage) a été célébré dans une douzaine d'écoles dans tout le pays, durant lesquels les élèves ont reçu un morceau de gâteau et des petits cadeaux.

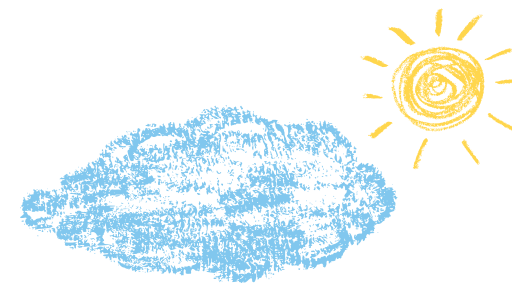
Lci, nous trions comme à la maison

Le tri hors du domicile occupait une place centrale dans la campagne nationale que Fost Plus a lancée en 2014. Les personnages principaux se transformaient en même temps que leur environnement – au domicile, au travail, dans les clubs de sport et les festivals.

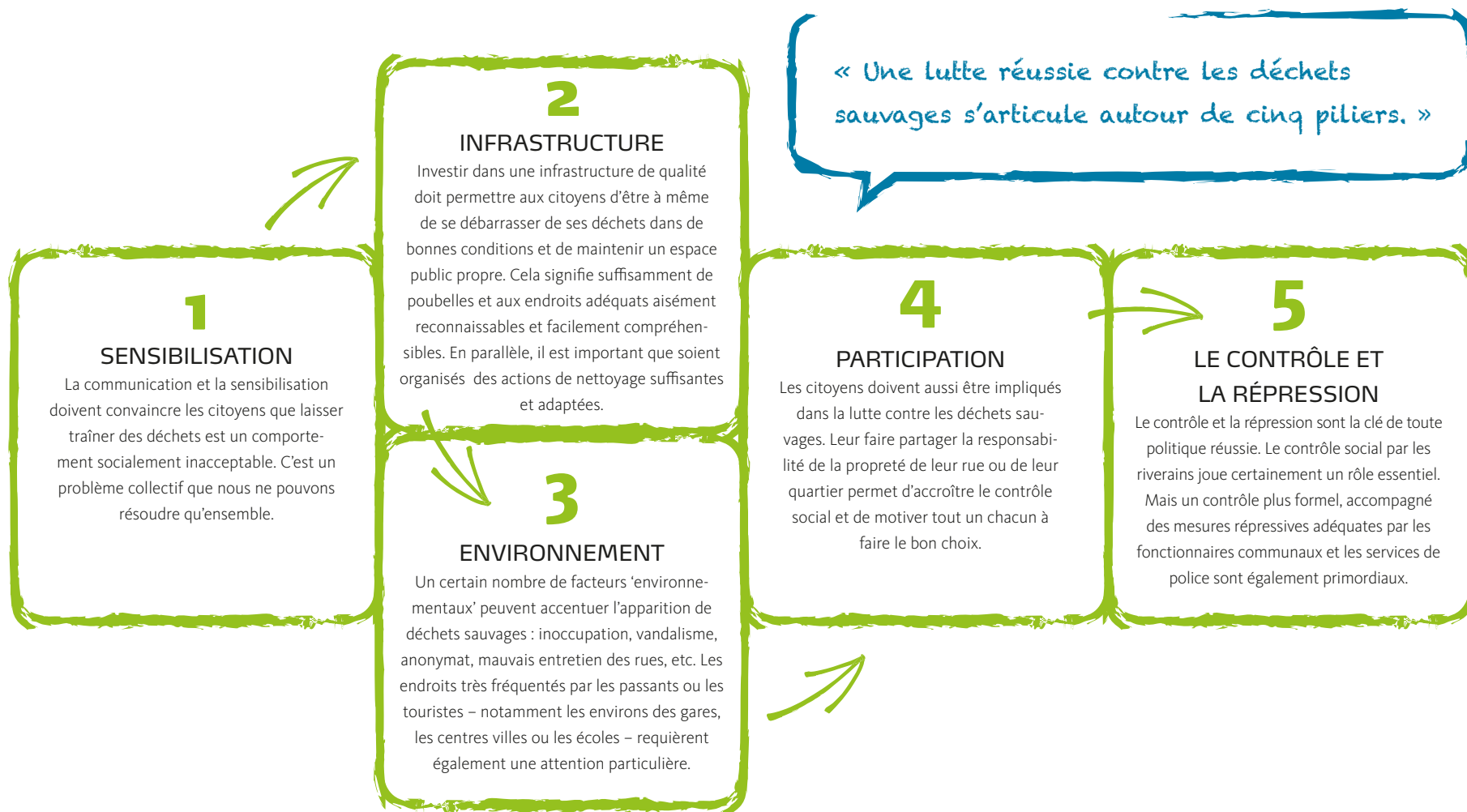
Une chose restait constante : ils triaient partout... et correctement...



Les déchets sauvages, un phénomène qui mérite une approche approfondie



Les déchets sauvages sont une cause permanente d'exaspération pour quiconque se préoccupe de l'environnement. Mais c'est un phénomène pour lequel il n'existe pas de solution simple et qui requiert une approche approfondie à long terme. C'est la seule manière de réaliser un changement de comportement durable.





Fost Plus investit avec les pouvoirs publics dans la lutte contre les déchets sauvages.

Le système de consigne n'est pas une solution durable

En 2014, des voix se sont élevées en Flandre et en Wallonie en vue d'introduire un système de consigne sur les emballages de boissons. Certains y voient une solution simple à l'éradication du phénomène des déchets sauvages. Dans la pratique, la situation est toutefois bien plus complexe. Ainsi, les canettes et les bouteilles ne constituent qu'une partie limitée des déchets sauvages qui défigurent notre environnement. Cette solution ne résout en rien le problème des mégots de cigarettes, des sacs en plastique ou autres déchets qui traînent. Un système de consigne est surtout très cher. Selon les études, le coût de l'instauration du système est estimé entre 150 et 300 millions d'euros par an, un coût élevé qui n'est pas proportionnel au résultat escompté, et qui se répercutera in fine sur le citoyen. Enfin, l'introduction d'un système de consigne remettrait complètement en cause la collecte sélective telle que nous la connaissons aujourd'hui, un système efficace, largement entrée dans les mœurs, qui jouit d'une reconnaissance internationale et d'un taux de satisfaction élevé chez les citoyens.

Investir sur différents fronts

Depuis des années, Fost Plus fournit des efforts considérables dans la lutte contre les déchets sauvages, en étroite collaboration avec les autorités locales et régionales. Ainsi, nous finançons déjà depuis 2004 avec l'OVAM (Administration publique des Déchets de la Région flamande) le projet 'Indevuilbak.be' (Alapoubelle.be). Nous organisons ensemble des campagnes de sensibilisation à destination des citoyens et nous offrons un soutien logistique et financier aux administrations locales qui veulent en finir avec les déchets sauvages. Des moyens financiers sont également débloqués pour des projets spécifiques dans les environnements propices aux déchets sauvages, comme les quartiers étudiants, les sites touristiques et les parkings des autoroutes. Dans les prochaines années, Fost Plus œuvrera encore au renforcement de cette politique de lutte contre les déchets sauvages et souhaite développer une approche structurelle dans les trois régions, en étroite concertation avec toutes les parties concernées, issues aussi bien du secteur public que du secteur privé.

« Un système de consigne est non seulement coûteux, mais il n'apporte en outre qu'une solution partielle au problème des déchets sauvages. »

Collecter plus et mieux

La collecte est une phase cruciale du traitement des déchets d'emballages ménagers. Fost Plus aide les communes et les intercommunales à organiser les collectes en optimisant leur rentabilité et leur durabilité.

« Fost Plus teste l'éventuel élargissement de la fraction plastique collectée via le sac PMC. »

Vers une collecte harmonisée des plastiques

Outre la collecte des bouteilles et flacons en plastique via les sacs bleus PMC, différentes communes collectent également d'autres fractions de déchets en plastique pour leurs habitants. Cela se fait généralement au parc à conteneurs, mais parfois aussi par le biais d'une collecte en porte-à-porte. Les communes reçoivent une indemnité de Fost Plus pour les matériaux qu'elles collectent et recyclent de cette manière. Dans le cadre de son nouvel agrément, Fost Plus a élaboré un plan d'actions en vue d'inventorier ces collectes et, si possible, de les étendre à tout le pays. En 2014, l'attention s'est portée sur la composition exacte des flux et leurs possibilités de recyclage. L'objectif doit être de finaliser notre travail d'analyse en 2015 et, à partir de 2016, d'évoluer progressivement vers une harmonisation de ces flux. En 2014, nous avons poursuivi l'étude préparatoire à un éventuel élargissement de la fraction plastique collectée par Fost Plus via le sac PMC. Nous avons ainsi mené un certain nombre de tests dans des centres de tri, pour observer l'impact de fractions supplémentaires – y compris les films en plastique – sur l'infrastructure et les conditions de travail dans ces centres. Tous les projets sont exécutés en étroite collaboration avec nos partenaires et les résultats sont suivis par une commission d'experts composée de représentants des communes, des intercommunales, des entreprises du secteur des déchets, de la Commission interrégionale de l'Emballage et des autorités régionales.



Des solutions adaptées aux besoins des intercommunales

Dans la pratique, les communes et les intercommunales sont responsables de la collecte des déchets d'emballages ménagers dans leur zone d'action. Les collectes sont financées, coordonnées et suivies par Fost Plus. Ces dernières années, nous collaborons étroitement avec nos partenaires afin d'optimiser encore plus les collectes. À cet effet, l'accent est mis sur la rentabilité et l'impact environnemental des collectes, la qualité des matériaux collectés et les besoins spécifiques des habitants. En 2014, nous avons par exemple aidé les intercommunales IVM (Meetjesland) et IDM (Lokeren) à s'attaquer au problème des sacs PMC refusés qui restent traîner en rue. Avec Hygea (région de Mons), BEP (Namur) et IBW (Brabant wallon), nous avons amélioré la propreté des sites de bulles à verre, notamment en investissant dans un revêtement de qualité pour leur soubassement, un suivi plus strict et une communication plus efficace. Grâce à une campagne de communication efficace et à une formation des collecteurs, MI-WA (Waasland) et IVIO (Izegem), entre autres, ont réussi à réduire sensiblement la quantité de déchets résiduels dans les sacs PMC. Pour finir, IOK (Kempen) a encore étendu la collecte duo toutes les trois semaines pour les PMC et le papier-carton, limitant ainsi le nombre de trajets, tandis que la fréquence correspond mieux aux besoins réels de la population.



Des itinéraires de collecte optimisés permettent d'économiser des coûts, de réduire les émissions de CO₂ et de limiter les nuisances pour les habitants.



Une journée aux côtés de nos partenaires

À l'occasion de son vingtième anniversaire, Fost Plus a organisé une action remarquable. Une trentaine de collaborateurs ont travaillé pendant une journée aux côtés de nos partenaires, dont des intercommunales et des centres de tri. L'action a été particulièrement appréciée, tant par nos collaborateurs que par nos partenaires. Mais cette action ne s'est pas seulement avérée ludique. En accompagnant nos partenaires, nous avons expérimenté au plus près les défis auxquels ils sont confrontés au quotidien. Ce fut une expérience instructive, qui a encore renforcé le respect que nous avons pour nos partenaires et leur travail.

Une journée aux côtés de nos partenaires

Emballer plus efficacement et durablement

Le monde de l'emballage est en pleine évolution. Grâce au développement de nouveaux matériaux et de technologies innovantes, les emballages deviennent de plus en plus efficaces, pratiques et durables. Mais l'emballage peut aussi jouer un rôle important dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Greener Packaging Seminar

En novembre 2014, Fost Plus a organisé le *Greener Packaging Seminar* avec l'organisation sœur VAL-I-PAC. Des intervenants nationaux et internationaux y ont partagé leurs connaissances et leurs expériences, avec les contributions de Colruyt, Procter & Gamble et Spadel, entre autres. Les sujets abordés étaient très divers : des présentoirs promotionnels réutilisables dans les supermarchés, une disposition en quinconce des bouteilles d'eau minérale dans leur emballage de transport, des bouchons doseurs perfectionnés ou même des emballages à base de nanomatériaux. Pour finir, le séminaire a aussi donné le coup d'envoi de la troisième édition des *Greener Packaging Awards 2015*, qui mettent à l'honneur et récompensent les emballages ou les concepts d'emballages avec une plus-value en matière de durabilité. Plus de 200 professionnels belges et étrangers du secteur de l'emballage ont assisté à l'événement.



Thomas Rau, orateur principal lors du Greener Packaging Seminar.



L'emballage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

À travers le monde, on estime qu'un tiers de tous les aliments produits ne sont pas consommés. La lutte contre le gaspillage alimentaire figure d'ailleurs en bonne place sur l'agenda politique. Une étude récente réalisée pour le compte de l'OVAM et de Fost Plus a révélé que les emballages pouvaient, à cet effet, jouer un rôle important. L'étude a examiné comment l'ajout d'emballage supplémentaire – par exemple pour les portions individuelles, mieux adaptées aux besoins du consommateur – pouvait éviter le gaspillage alimentaire et quel était l'effet de cet ajout sur l'impact environnemental total. L'étude a notamment révélé que si l'on doit jeter une demi-tranche d'un grand pain, mieux vaut acheter un pain plus petit. Proportionnellement, cela nécessite davantage d'emballage mais l'impact environnemental du produit gaspillé est bien plus important que celui de l'emballage supplémentaire. Pour les produits dont l'impact environnemental est plus élevé encore – comme la viande fraîche – une utilisation réfléchie de matériau d'emballage supplémentaire permet de réaliser encore plus rapidement un bénéfice environnemental.



Bien trier, cela mérite un petit-déjeuner !

En septembre 2014, toutes les entreprises membres de Fost Plus ont eu l'occasion de participer à la *Ray Cup* : un concours qui a permis de récompenser les meilleurs trieurs par un délicieux petit-déjeuner. Par le biais de quelques épreuves, les entreprises ont dû prouver que le tri était bien intégré dans leur organisation. Les grands gagnants sont : Transmeat-Renmans, Fujifilm Belgium et Alcon-Couvreur. L'action cadrerait dans la commémoration des vingt ans de Fost Plus et les nombreuses actions visant à soutenir le tri sur le lieu de travail.



Administration simplifiée

En 2014, Fost Plus a une fois de plus procédé à quelques simplifications administratives pour ses membres. Ainsi, de nouvelles Conditions générales sont entrées en vigueur, la facturation a été modifiée et le seuil du chiffre d'affaires pour les déclarations forfaitaires a été adapté. Pendant ce temps, Fost Plus poursuit également la lutte contre les *free riders*, les entreprises qui mettent des emballages sur le marché belge mais qui ne paient pas leur contribution. Dans ce cadre, nous accordons une attention toute spécifique à la vente via Internet.

Europe

2014 fut à nouveau une année bien remplie sur la scène européenne. La Commission européenne est en train de développer une nouvelle directive relative aux emballages que tout le monde attend avec impatience. Le groupement européen EXPRA a encore vu s'accroître son impact et le nombre de ses membres. Mais Fost Plus ne s'est pas non plus reposée sur ses lauriers.

L'Europe prépare une nouvelle directive relative aux emballages

Début juillet, la Commission européenne a rendu public un premier ensemble de propositions en vue de remanier la législation en matière de déchets. Le dénommé *Circular Economy Package* prévoyait des objectifs de recyclage très ambitieux, notamment pour les plastiques. Il régnait encore une certaine confusion par rapport au point de mesure du recyclage et la description de la responsabilité des producteurs restait trop vague. En décembre 2014, la nouvelle proposition – qui avait déjà été soumise au Parlement européen – a toutefois été retirée. La Commission développe en ce moment une nouvelle proposition qui devrait être présentée au cours de 2015.

« Fost Plus suit de près les initiatives de la Commission et œuvre en faveur d'une responsabilité durable des producteurs. »





En 2014, les collègues suédois et finlandais de Fost Plus sont également devenus membres d'EXPRA.

Le nombre de membres d'EXPRA augmente encore

En 2013, Fost Plus a été l'élément moteur de la création d'EXPRA, l'*Extended Producer Responsibility Alliance*. L'objectif était de réunir au niveau européen un certain nombre d'organisations responsables, dans leur pays, de la collecte et du recyclage de déchets d'emballages. À l'heure actuelle, la responsabilité des producteurs dans les différents États membres européens est en effet mise en œuvre de manière très diverse. EXPRA a développé une vision claire à ce sujet et l'a promue auprès des décideurs politiques, des entreprises et autres parties prenantes. L'initiative connaît un succès croissant. Après l'adhésion des organisations suédoise et finlandaise en 2014, EXPRA compte aujourd'hui 21 membres. La majorité d'entre eux sont originaires de l'Union européenne, mais les organisations canadienne, israélienne et turque se rangent aussi derrière l'initiative.

Le savoir-faire belge fait l'objet d'un intérêt international

Fost Plus a clairement bâti au fil des ans une réputation internationale solide. Le système belge de responsabilité des producteurs, basé sur un partenariat dans lequel chacun joue son rôle, est une source d'inspiration pour de nombreux pays. Le concept permet aujourd'hui d'atteindre un taux de recyclage élevé, combiné à un coût acceptable pour les consommateurs et les entreprises. En 2014, un grand nombre de pays ont à nouveau fait appel à notre expertise et à celle de notre organisation sœur VAL-I-PAC. Nous avons également facilité, ici sur place, la rencontre de représentants étrangers des secteurs public et privé avec leurs homologues belges. L'aide que nous apportons aux organisations et instances internationales est très large – de la réception de délégations à une offre structurée de conseils. Pour finir, Fost Plus est également intervenue en tant qu'orateur lors de plusieurs conférences.



Chiffres financiers

Le compte de résultat

Les revenus d'exploitation s'élèvent à 146,8 millions d'euros (y compris la fraction non-emballage papier-carton). Cela représente un statu quo par rapport à 2013. Comme lors de l'exercice précédent, les revenus issus de la vente des matériaux s'élèvent à 84,2 millions d'euros. Ce chiffre inclut la valeur des non-emballages papier-carton qui revient aux intercommunales. Les contributions Point Vert des membres représentent ensuite la 2^e source importante de revenus dans le financement du système Fost Plus. Ici aussi, nous observons un statu quo par rapport à 2013 avec un montant de 61,9 millions d'euros. Cette contribution correspond entièrement à la stratégie définie pour stabiliser les contributions Point Vert globales autour des 60 millions d'euros.

Dans les coûts d'exploitation, le poste principal est celui des « services et biens divers », qui passe de 145,5 millions d'euros en 2013 à 148,0 millions. Avec la valeur des non-emballages papier-carton qui revient aux intercommunales, les coûts de collecte et de tri y représentent le poste principal avec 97,0 millions d'euros. Les coûts opérationnels, malgré les obligations supplémentaires découlant de l'agrément 2014-2018, continuent de s'inscrire dans les montants budgétisés et sont entièrement conformes à ceux des années précédentes. Le montant négatif de 11,5 millions d'euros sous la rubrique « provisions pour risques et charges » se compose de la créance de 5,4 millions d'euros sur les revenus issus de la vente des matériaux en 2014 et d'un retour de 6,1 millions d'euros des provisions pour matériaux disponibles, constituées dans les années précédentes. Les provisions pour matériaux réalisées et/ou les créances constituées font partie du calcul annuel du Point Vert. La contribution aux régions à concurrence de 0,5 euro/habitant/année est indexée annuellement et adaptée en fonction du nombre d'habitants. Cela représente, pour 2014, un coût de 6,1 millions d'euros. Les autres charges d'exploitation se composent essentiellement de 5,5 millions d'euros en salaires et charges sociales, 1,1 millions d'euros en amortissements et 0,3 millions d'euros en autres charges d'exploitation (essentiellement des taxes et précomptes). En conséquence, les coûts d'exploitation s'élèvent à 143,4 millions d'euros (y compris la fraction non-emballage papier-carton).

Après déduction de 0,1 million d'euros en charges financières et comptabilisation de 0,3 millions d'euros en produits financiers, le résultat d'exploitation positif s'élève à 3.497.992 euros.

L'affectation du résultat

Conformément à l'article 17 des statuts, votre Conseil d'Administration propose de reporter le résultat positif de l'exercice, soit 3.497.992 euros, ainsi que les résultats reportés des exercices précédents, soit 7.380.814 euros, au prochain exercice. Le bénéfice reporté à la fin de l'année s'élève donc à 10.878.806 euros. Conformément aux principes du passé, ce montant pourra être affecté de manière à maintenir les tarifs Point Vert, pour les années à venir, au niveau actuel.

Compte de résultats (EUR)

| | 2014 | 2013 |
|---------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Chiffre d'affaires | 146.077.845 | 146.288.468 |
| Autres produits d'exploitation | 702.798 | 612.946 |
| Ventes et prestations | 146.780.643 | 146.901.414 |
| Services et biens divers | 147.995.279 | 145.492.267 |
| Rémunérations, charges sociales | 5.460.445 | 5.093.892 |
| Amortissements | 1.082.864 | 1.324.189 |
| Réductions de valeur | 91.942 | -3.450 |
| Provisions pour risques et charges | -11.489.011 | -8.430.757 |
| Autres charges d'exploitation | 261.911 | 311.287 |
| Coût des ventes et prestations | 143.403.430 | 143.787.428 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | 3.377.213 | 3.113.986 |
| Produit des actifs circulants | 311.069 | 462.362 |
| Autres produits financiers | 11.125 | 28.171 |
| Produits financiers | 322.194 | 490.533 |
| Autres charges financières | 111.667 | 207.951 |
| Charges financières | 111.667 | 207.951 |
| RÉSULTAT COURANT | 3.587.740 | 3.396.568 |
| Produits exceptionnels | 6.500 | 1.000 |
| Charges exceptionnelles | 96.248 | 1.938 |
| RÉSULTAT À AFFECTER | 3.497.992 | 3.395.630 |

Le bilan

Après apurement du solde d'exploitation négatif de l'exercice, le total du bilan s'élève à 109.131.401 euros. La diminution par rapport à l'exercice 2013 s'explique essentiellement par la restitution d'une partie des provisions pour matériaux constituées, afin de stabiliser la contribution Point Vert globale au niveau actuel de 60 millions d'euros.

En raison du solde d'exploitation positif de l'exercice, les fonds propres progressent de 37,4 millions d'euros en 2013 à 40,9 millions d'euros en 2014. Sous la rubrique « Provisions » figure une provision de 12,0 millions d'euros provenant du produit supplémentaire des matériaux des années précédentes. Depuis 2014, ce poste inclut la provision nette disponible, où sont reprises les créances des exercices 2013 et 2014. Cela explique la forte diminution de ce poste. Les dettes à un an au plus (principalement des fournisseurs) ont augmenté de 52,6 à 55,2 millions d'euros.

Dans les actifs, les immobilisations continuent de baisser de 0,7 millions d'euros par rapport à 2013 pour atteindre 2,5 millions d'euros. La principale raison de cette diminution tient dans les investissements en IT. En 2014, la structure Business IT Alignment (BITA) et l'essentiel des efforts a porté sur la mise en place des fondations d'une nouvelle plateforme informatique. Au niveau des actifs circulants, le poste « créances à plus d'un an » a été réduit à zéro suite à l'inclusion du solde des créances et provisions des exercices précédents. Les créances à 1 an au plus contiennent principalement des créances commerciales pour un montant de 29,9 millions d'euros. L'augmentation par rapport à 2013 est entièrement dû à un dossier spécifique avec un recycleur. Les fonds disponibles s'élèvent à 68,3 millions d'euros contre 76,6 millions d'euros fin 2013. Cette diminution s'explique par la décision du Conseil d'Administration d'inscrire 6,1 millions d'euros de provisions pour matériaux pour le Point Vert 2014. Les actifs circulants s'élèvent ainsi à 106,6 millions d'euros.

Les comptes annuels sont, dans leur version non abrégée, certifiés sans réserve par le commissaire, KPMG réviseurs d'entreprise, et seront déposés auprès de la Centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique et du Tribunal de commerce de Bruxelles.

Bilan (EUR)

| | 2014 | 2013 |
|-------------------------------|--------------------|--------------------|
| ACTIF | | |
| Immobilisations incorporelles | 1.236.135 | 1.719.915 |
| Immobilisations corporelles | 1.275.484 | 1.488.780 |
| Immobilisations financières | 16.700 | 16.700 |
| Actifs immobilisés | 2.528.319 | 3.225.395 |
| Créances à plus d'un an | 12.500 | 3.290.790 |
| Créances à 1 an au plus | 38.048.914 | 34.634.206 |
| Placements de trésorerie | 8.062.418 | 16.768.754 |
| Valeurs disponibles | 60.254.692 | 59.798.084 |
| Comptes de régularisations | 224.558 | 243.941 |
| Actifs circulants | 106.603.082 | 114.735.775 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 109.131.401 | 117.961.170 |
| PASSIF | | |
| Réserves | 30.000.000 | 30.000.000 |
| Résultat reporté | 10.878.806 | 7.380.814 |
| Fonds affectés | 40.878.806 | 37.380.814 |
| Provisions | 12.034.073 | 26.776.375 |
| Dettes > 1 an | 622.213 | 622.213 |
| Dettes à 1 an au plus | 55.155.631 | 52.648.438 |
| Comptes de régularisations | 440.678 | 533.330 |
| DETTES | 56.218.522 | 53.803.981 |
| TOTAL DU PASSIF | 109.131.401 | 117.961.170 |

Organes statutaires (au 01.01.2015)

Membres associés

ACE Belgium ▪ Agoria ▪ Aldi Holding ▪ Aleris Aluminium Duffel ▪ Amcor Flexibles Transpac ▪ Beiersdorf ▪ Brasseurs Belges ▪ Belgische Confederatie van de Zuivelindustrie ▪ Boost Nutrition ▪ Borealis Polymers ▪ Brouwerijen Alken-Maes ▪ Buurtsuper.be ▪ Carrefour Belgium ▪ Coca-Cola Enterprises Belgium ▪ Colgate-Palmolive Belgium ▪ Danone ▪ Delhaize Groep ▪ Detic ▪ Douwe Egberts Coffee Systems ▪ Enteco ▪ Etn. Fr. Colruyt ▪ Federplast.be ▪ Ferrero ▪ Fetra ▪ Fevia ▪ FrieslandCampina Belgium ▪ FrieslandCampina Professional ▪ GSV/ ArcelorMittal Packaging Belgium ▪ Henkel Belgium ▪ Ikea Belgium ▪ InBev Belgium ▪ L'Oréal Libramont ▪ Lotus Bakeries ▪ Makro Cash & Carry Belgium ▪ Mars Belgium ▪ Mondelez Belgium ▪ Nestlé Belgilux ▪ Nutricia België ▪ O-I Manufacturing Netherlands ▪ Pharma.be ▪ Procter & Gamble Distribution Company (Europe) ▪ Solvay ▪ Spadel ▪ Tabaserv ▪ Top Bronnen-Inexco ▪ Total Petrochemicals & Refining ▪ Unilever Belgium ▪ Van Genechten Packaging ▪ Vandemoortele Lipids ▪ Vinum & Spiritus Association Belgium ▪ VPK Packaging Group

Conseil d'administration

Président :

P. Van Hentenrijk

Secrétaire :

K. Tierens

Commissaire :

KPMG Réviseurs d'Entreprises

Membres :

L. Ardies - Buurtsuper.be ▪ F. Van Tiggelen - Detic
L. Braet - GSV ▪ M. Buelens - Ace Belgium
J. Clinkemalie - Henkel Belgium ▪ D. De Ridder - Ikea Belgium ▪ F. De Roose - Aleris Aluminium ▪ J. de Somer - Van Genechten Packaging ▪ K. De Vries - Unilever Belgium ▪ P. Diercxsens - Danone België ▪ M. du Bois

- Spadel ▪ J. Eylenbosch - Coca-Cola Enterprises Belgium
▪ B. De Greef - Pharma.be ▪ H. Van Roost - Total Petrochemicals & Refining ▪ T. Krijn - Beiersdorf
▪ P. Léglise - Carrefour Food ▪ P. Macharis - Vpk Packaging Group ▪ C. Moris - Fevia ▪ J. Mottar - Belgische Confederatie Van De Zuivelindustrie (Bcz)
▪ K. Roelstraete - Tabaserv ▪ P. Ven - Federplast.be
▪ N. Toremans - Inbev Belgium ▪ T. Lammens - Gebroeders Delhaize & Cie De Leeuw ▪ R. van Notten - O-I Manufacturing Netherlands ▪ M. Vercaeren - Etn. Fr. Colruyt ▪ W. Vermeir - Fost Plus

Observateurs :

V. Biebel - VBO ▪ E. Vanassche - VOKA ▪ A. Deplae - UCM ▪ A. Lebrun - UWE ▪ A. Nachtergaele - FEVIA
▪ M. Debrue - DETIC ▪ P. Vanden Abeele - UNIZO
▪ L. Verheyen - BECI ▪ G. Verwilghen - COMEOS

Comité exécutif

Président :

W. Vermeir

Membres :

P. Diercxsens, T. Krijn, P. Léglise, J. Mottar, M. Buelens, D. De Ridder

Observateur :

P. Van Hentenrijk

Comité de rémunération

Président :

P. Van Hentenrijk

Membres :

S. Van den Eynde, J. Cauwenberghs, K. De Maesschalck, K. Tierens, W. Vermeir

Comité d'audit

Président :

P. Van Hentenrijk

Membres :

A. Boesmans, R. Baes, J. Mottar, K. Tierens, W. Vermeir

Groupes de travail Fost Plus

- Communication
J. Goossens, Director Business & Marketing
- Matériaux
Verre, Métaux, Papiers-Cartons et Cartons à boissons, Plastiques
M. Van Gaever, Technical Director
- Research & development
M. Van Gaever, Technical Director
- Point Vert
K. Tierens, Director Finance & Human Resources
- Opérations
S. Boussemaere, Director Operations
- Législatif
S. Boussemaere, Director Operations
- Prévention
J. Goossens, Director Business & Marketing



© FostPlus mai 2015

Editeur responsable : Johan Goossens • Production : S.A. Decom • Imprimé sur du papier recyclé.

Fost Plus asbl • Avenue des Olympiades 2 • BE-1140 Bruxelles

T + 32 2 775 03 50 • F + 32 2 771 16 96 • fostplus@fostplus.be

www.fostplus.be